



# PassepART

## Comment offrir les activités virtuelles ?

Le programme de microfinancement national **PassepART** permet aux organismes sans but lucratif de collaborer avec une ou plusieurs écoles afin d'offrir une activité artistique, culturelle ou patrimoniale aux élèves francophones en situation linguistique minoritaire, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

Les activités **PassepART** peuvent être offertes en **personne** ou en **ligne**.

Trop compliqué offrir une activité en ligne ? Que nenni !

## Voici la marche à suivre en quelques étapes faciles :

### Planification de l'activité PassepART en ligne

# 1



Consultez les [ressources disponibles](#) offertes par la FCCF pour tenir votre activité en ligne. Nous vous proposons entre autres un guide comprenant une liste de questions importantes sur lesquelles vous pencher avant de décider de faire une activité virtuelle, des exemples d'activités, des informations techniques pour différentes plateformes ainsi qu'un aide-mémoire.

# 2

Choisissez la plateforme adéquate pour offrir votre activité artistique, culturelle ou patrimoniale en ligne :

- a. Une prestation en direct ? Pourquoi ne pas utiliser Facebook ou Instagram ?
- b. Une capsule vidéo : rendez-la disponible sur YouTube.
- c. Un cours interactif en ligne, c'est sans doute Zoom qu'il vous faut !
- d. De nombreuses autres plateformes sont aussi disponibles : Microsoft Teams, Google Classroom ou Meet, Adobe Connect, Cisco Webex, etc.



# 3



Dressez une liste du matériel requis et des spécifications techniques pour votre organisme et pour l'école.

# 4

Présentez votre activité à l'école avec qui vous voulez collaborer, vérifiez qu'elle dispose du matériel requis et obtenez son approbation afin d'offrir l'activité **PassepART** en ligne.



# 5



Des questions ? [Contactez-nous](#) !

## Processus de soumission de demande de microfinancement

- Pour les activités approuvées pour l'année scolaire 2019-2020 qui ont été reportées à l'année 2020-2021, aucune nouvelle demande ne doit être faite.

Le processus de soumission de demandes pour les activités virtuelles est le même que pour les activités qui ont lieu en personne. En voici les grandes lignes :

# 6

- Pour les nouvelles demandes de microfinancement, il faut soumettre un formulaire de demande par l'intermédiaire de la plateforme en ligne vers [monpassepart.ca](https://monpassepart.ca).
- Le partenaire scolaire désigné recevra la demande et devra l'approuver à l'intérieur de 10 jours ouvrables.
- Vous recevrez un courriel de notification concernant l'approbation ou le refus de votre demande de microfinancement.
- Si approuvée, la FCCF versera la microsubvention dans le compte bancaire de votre organisme à l'intérieur de 10 jours ouvrables.



## Demande de microfinancement approuvée

# 7



Planifiez le bon déroulement de votre activité **PassepART** en ligne.



# 8

Offrez l'activité **PassepART** à la date prévue, tel que convenu.



# 9



Dans les trois jours suivant l'activité, photographiez/filmez la tenue de votre activité et publiez le tout sur vos réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, YouTube) en incluant le mot-clic **#PassepART**.